

## CONDITIONS GÉNÉRALES

**Échantillon** - L'échantillon définit la pierre ou le marbre quant à la provenance, au type et à la tonalité. Il n'implique pas identité de nuance, dessin et veinage de l'échantillon et de la fourniture.

**Spécification** - Tout marbre de couleur ou pierre marbrière est travaillé(e) et consolidé(e) suivant les règles de l'art avec les masticages, doublures et agrafes que sa nature et sa confirmation exigent. Certaines particularités naturelles telles que trous de vers, veines cristallines, géodes, points de rouille, ne peuvent être considérées comme motifs de refus, ni donner lieu à réduction de prix.

**Délais** - Les délais de fourniture sont donnés à titre de renseignements et ne constituent pas un engagement formel.

Un retard dans la livraison ne peut donner lieu à l'annulation de la commande, à réduction de prix, pénalités ou dommages intérêts que s'il y a eu une convention expresse du marché.

**Expéditions** - Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans nos ateliers. Les expéditions sont faites aux risques et périls du destinataire qui devra exercer lui-même son recours contre le transporteur, même en cas d'expédition en port payé.

**Paiement - Tous nos achats et toutes nos ventes sont livrables et payables à notre siège social - 16, rue des Écoles- 16380 MARTHON.**

Toutes nos marchandises sont payables à 45 jours date de facture.

Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €.

Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.

Le refus d'acceptation de nos traites ou le défaut de paiement d'un effet à son échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable.

Il pourra entraîner sur simple notification écrite par la **Société GAUTHIER CHARENTE** la résiliation des marchés et commandes en cours et nous libère de tous engagements.

Et ce, indépendamment de tous dommages et intérêts pour résistance abusive si la **Société GAUTHIER CHARENTE** se voyait obligée de recourir en justice.

**Clause de réserve de propriété - Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à complet paiement du prix principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.**

**Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.**

**Les acomptes versés pourront être conservés à titre de dommages et intérêts forfaitaires pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.**

**Réclamations** - Nos fournitures sont considérées comme reconnues et acceptées par le client, après livraison, ce dernier devant toujours réceptionner la marchandise.

Toute réclamation non adressée dans la huitaine qui suivra l'expédition sera considérée comme non avenue.

Notamment aucune réclamation ne sera acceptée après pose.

**Dispositions générales** - Les offres verbales ne seront définitivement valables qu'après confirmation écrite de notre part et pour une durée d'un mois seulement. Tout marché sauf convention contraire comporte l'adhésion du client à ces conditions générales.

Toutes clauses contraires ou stipulations particulières de l'acheteur quelles qu'elles soient, seront réputées non écrites et seront sans effet si nous ne les avons pas expressément acceptées par écrit.

**Le Tribunal de Commerce du ressort de notre siège social sera seul compétent nonobstant tout appel en garantie ou pluralité de défendeurs. Le droit français étant seul applicable.**